

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 13 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Corinne Goehner-da Cruz, Amanda Ojalvo, Luis Vazquez, Dalya Mitri Davidshofer, François Mireval, Emmanuel Deonna, Laurence Corpataux, Omar Azzabi et Morten Giselbaek: «Un chéquier sport afin que la population puisse davantage avoir accès à l'offre sportive en Ville de Genève».

Rapport de M. Rémy Burri.

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports le 7 octobre 2020. La commission s'est réunie trois fois pour traiter le sujet, à savoir le 18 mars, le 2 septembre et le 25 novembre 2021, sous la présidence de M^{me} Monica Granda et de M. Luc Zimmermann. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Juliette Gaultier, qu'elle soit sincèrement remerciée pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance de faire du sport pour le bien-être physique et la santé;
- la nécessité d'offrir un accès de qualité pour toutes et tous dans la pratique sportive de son choix;
- les coûts importants des cotisations des associations et des clubs sportifs ainsi que du matériel et des équipements;
- la croissance des enfants et des adolescent-e-s qui engendre des coûts supplémentaires pour le matériel et les équipements sportifs;
- l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives;
- l'inégalité des prestations offertes à la population selon le lieu d'habitation;
- l'importance de pratiquer une activité sportive pour le développement personnel et l'aspect cognitif de toutes et tous;
- la portée universelle du sport comme outil favorisant le développement des qualités personnelles, du dépassement de soi et de l'atteinte des objectifs;
- le sport comme vecteur d'éducation, de respect des valeurs inhérentes à la dimension sociétale et à la citoyenneté;
- l'évolution des pratiques éducatives;
- la volonté de renforcer les bonnes synergies entre les autorités sportives de la Ville et la population;

- la valorisation du vivier qui compose la relève sportive de demain ainsi que la promotion de l'identité locale dans le sport genevois;
 - la volonté de promouvoir l'égalité dans le sport entre les hommes et les femmes et de lutter contre les inégalités d'accès aux différentes pratiques sportives;
 - la promotion de pratiques sportives davantage inclusives;
 - l'égalité des chances pour les enfants issus de milieux défavorisés qui ont peu accès à la pratique sportive,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'élargir le chéquier culture au sport, aux mêmes tarifs que le chéquier culture actuellement mis en place par le département de la culture et du sport;
 - de proposer ce chéquier à toutes les personnes mineures, aux personnes qui bénéficient du subsidé A, B ou 100% du Service de l'assurance-maladie.

Séance du 18 mars 2021

Audition de Philipp Schroft, chef de service au département de la cohésion sociale et de la solidarité

M. Schroft indique qu'il est chef de service au Service social du département de la cohésion sociale et de la solidarité, auditionné en ce titre mais qu'il s'exprimera aussi pour le Service des écoles qui est indirectement concerné par cette motion. Il ajoute qu'il n'est pas le porte-parole de l'ancienne conseillère municipale M^{me} Kitsos motionnaire.

M. Schroft revient sur les invites de la motion. Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élargir le chéquier culture au sport, au même titre que le chéquier culture mis en place par le département de la culture et du sport, et qu'il soit proposé à toutes les personnes mineures et ceux qui bénéficient du subsidé A, B, 100% du Service de l'assurance-maladie. Le subsidé A et B n'existe plus, ce sont d'autres catégories qui ont été déterminées par le Service de l'assurance-maladie (catégories de subsidé de 1 à 9). Les services les plus concernés par cette motion sont les services des sports et de la culture. Le Service social et le Service des écoles et institutions sont concernés d'une façon plus indirecte dans le sens où les pratiques sportives sont importantes puisqu'elles permettent de concourir à la cohésion sociale et de prévenir l'exclusion. La pratique du sport permet notamment lorsqu'il est pratiqué en équipe de socialiser, de développer des liens sociaux et le sentiment d'appartenance, d'une façon générale, de s'intégrer, notamment pour des personnes qui ne seraient pas originaires de Genève.

Sous l'angle social, il y a déjà des dispositifs mis en œuvre pour faciliter l'accès à certaines infrastructures sportives aux personnes qui sont peu argen-

tées, notamment en ce qui concerne les piscines des Vernets et de Varembe. Les personnes bénéficiaires de l'Hospice général (aide sociale, requérants d'asile) peuvent bénéficier d'une entrée gratuite dans ces piscines. En 2020, il est estimé qu'il y a 12 000 à 13 000 personnes potentiellement concernées, habitant sur le territoire de la ville. Plus proche en lien avec le Service social, tous les bénéficiaires des prestations sociales complémentaires AVS/AI de la Ville de Genève peuvent également bénéficier d'un accès gratuit à ces deux piscines. Ces entrées gratuites pour ces deux publics sont inscrites dans le règlement des installations sportives de la Ville de Genève, LC 21 711 dans son annexe.

M. Schroft a souhaité rajouter le Service des écoles puisqu'il y avait dans la motion, une référence aux enfants qui n'étaient pas en mesure d'accéder à des activités sportives en raison des revenus limités de leurs parents. Il présente les ateliers découverte organisés par le Service des écoles en lien avec le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire parce que l'offre est particulièrement conséquente en Ville de Genève. Cela fait une douzaine d'années que le Service des écoles développe dans les écoles, d'abord Jonction et Pâquis (puisque c'étaient des écoles qui étaient en réseau éducatif prioritaire) une prestation qui permette d'accéder facilement à des activités sportives et culturelles pour les enfants dans ces quartiers. Ces activités prennent place pendant le temps parascolaire de 16 h à 18 h avec les animateurs du Groupement intercommunal. Aujourd'hui ce sont presque toutes les écoles de la Ville de Genève qui déploient ce type de prestations durant ces temps parascolaires, il y a vraiment une couverture géographique qui est complète et ne se limite plus seulement aux quartiers les moins favorisés de Genève. L'offre est composée d'une cinquantaine d'activités, principalement sportives, mais également culturelles ou encore en lien avec le développement durable. Ce sont 2500 places d'ateliers proposées chaque année. L'intégralité des coûts sont couverts par la Ville de Genève et ce sont des prestations gratuites pour les familles. Il y a différentes activités proposées comme le skateboard, le karaté, le parkour, le football, l'athlétisme, le tchoukball, le judo, le basketball.

Questions des commissaires

M. Schroft confirme à une commissaire que ces ateliers découverte permettent la pratique des sports tout au long de l'année.

Une commissaire regrette que la commission n'ait pas pu entendre les motionnaires au préalable puisqu'il est discuté ici du chèque culture uniquement réduit à l'accès aux salles et aux piscines, aux établissements sportifs. Elle voyait ce chèque culture comme une aide auprès des familles pour l'achat d'équipement sportif. Elle demande si les familles pourraient avoir un intérêt au niveau social, si elles seraient demandeuses de ces aides qui ressembleraient plus à la carte d'allo-

cation rentrée. M. Schroft précise que l'allocation de rentrée scolaire permet aussi de couvrir ce type de dépenses (achat de matériel parascolaire, équipement). Il s'agit de barèmes plus larges que ceux qui sont mentionnés dans cette motion. Les conditions exigent que l'enfant et les parents soient bénéficiaires d'un subside de l'assurance-maladie.

M. Schroft répond à une commissaire qu'il n'y a pas eu de demandes spécifiques, pour plus de moyens pour équiper les enfants au niveau sportif, formulées au Service social, ce qui n'exclut pas que le besoin existe.

Une commissaire a l'impression que ce qui est demandé est quasiment réalisé pour ne pas dire que la réalisation va au-delà de la motion. Elle demande si c'est bien ce qui a été avancé. M. Schroft indique que c'est une interprétation qui peut être faite. Il ajoute cependant qu'en tant qu'employé de la Ville, il ne se prononcera pas sur le fond de la question.

Une commissaire ajoute qu'elle a participé aux discussions autour du chéquier culture puisqu'elle fait également partie de la commission de la culture. La commission ne discernait pas dans toutes les activités culturelles la même facilité d'accès. Elle demande s'il y a des mesures cantonales qui ont été entreprises pour faciliter l'accès aux jeunes. M. Schroft indique que le Service des sports dirigé par M^{me} Bonvin sera plus à même de répondre aux questions qui concernent la politique cantonale de l'accès au sport.

Un commissaire demande si les ateliers découverte sont considérés comme des initiations à des pratiques sportives dans l'optique de rediriger les enfants qui les pratiquent vers les clubs sportifs. Selon lui, c'est là que la motion aurait tout son sens puisque ces ateliers découverte sont déjà mis à la disposition de la Ville pour les élèves. M. Schroft indique qu'il n'est pas certain et qu'il répondra à cette question par écrit pour proposer une réponse parfaitement correcte.

Un commissaire demande si les conditions d'octroi du chéquier aux personnes mineures (qui bénéficient du subside A, B, 100% de l'assurance-maladie) diffèrent des conditions du chéquier culturel actuellement en place. M. Schroft informe qu'il s'est renseigné pour voir quels étaient les critères du chéquier culture. Il ajoute que M^{me} Keller, cheffe du Service culturel, serait plus à même de répondre. Dans ce cas, il y a des critères notamment sur les subsides liés à l'assurance-maladie, il s'agit des groupes 1, 2 et 3. Il faudrait vérifier au niveau des différents groupes de subsides si ça recouvre les mêmes tranches de revenus.

Une commissaire demande s'il existe des subventions pour les familles qui ne peuvent pas payer les abonnements aux cours sachant qu'ils peuvent représenter des milliers de francs. M. Schroft précise que selon son règlement sur les aides financières parmi les aides pouvant être fournies selon le Service social, il n'y a

pas d'aide pour les activités de type loisir. En revanche les personnes aidées par l'Hospice général peuvent obtenir une participation sur ce type de prestations.

Une commissaire précise que selon la présentation de M. Schroft, le chèque culture est pris en charge par le département de la culture et que s'il y avait un chèque sportif, celui-ci serait pris par le département du sport. M. Schroft le confirme. Lorsque la motion a été déposée, le Service des sports et le Service culturel étaient dans le même département, ce qui aurait probablement simplifié la mise en œuvre du chéquier sport.

Discussion et demande d'audition

La présidente précise qu'elle avait initialement demandé l'audition de M^{me} Kitsos (en qualité de motionnaire) mais qu'il lui a finalement été proposé M. Schroft. Un commissaire ajoute qu'il est important de toujours commencer par auditionner les motionnaires. Le fait de les entendre au préalable permet de voir quelles sont leurs attentes, d'imaginer des pistes afin d'être davantage préparé et d'identifier les auditions nécessaires. M^{me} Kitsos ayant été la principale instigatrice de cette motion, elle aurait pu remémorer les motivations la concernant.

Une commissaire ajoute que si on veut un rapport qui ait du sens sur ce sujet, il est essentiel d'entendre M^{me} Bonvin, c'est ce département qui doit informer des politiques actuelles.

Un commissaire soutient qu'il faudrait que M^{me} Kitsos soit auditionnée préalablement, il n'est pas de la responsabilité de M^{me} Barbey-Chappuis ni à M^{me} Bonvin d'interpréter la motion.

Une commissaire relève que M^{me} Mitri Davidshofer est signataire. M^{me} Mitri Davidshofer, motionnaire, précise qu'elle a signé cette motion l'année passée et que cette motion est une idée de M^{me} Kitsos, inspirée du programme de campagne. Il avait été dit que des initiatives pour l'accès au sport seraient proposées, afin de garantir son accès pour tous. Au départ le sport était rattaché au département de la culture, c'était par analogie avec le chéquier culture. M^{me} Mitri Davidshofer informe que de nombreux motionnaires ne siègent plus, il faudrait insister auprès de M^{me} Kitsos pour l'auditionner en tant que motionnaire.

Une commissaire propose d'auditionner M. Kanaan après avoir entendu les motionnaires puisqu'il a le chèque culture et qu'à l'époque du dépôt de cette motion, il s'occupait du sport.

Un commissaire ajoute que ce n'est pas parce que M^{me} Kitsos est devenue conseillère administrative qu'elle ne peut pas venir en tant que «citoyenne»

défendre sa motion. La présidente informe qu'elle va regarder pour que M^{me} Kit-sos soit auditionnée en tant que motionnaire.

Séance du 2 septembre 2021

Audition de M^{me} Dalya Mitri Davidshofer, motionnaire

M^{me} Mitri Davidshofer indique que cette motion a pour but d'élargir le chéquier culture au sport, au même tarif que le chéquier culture actuellement mis en place par le département de la culture et du sport et de proposer ce chéquier à toutes les personnes mineures, aux personnes qui bénéficient du subside A, B ou 100% du Service de l'assurance-maladie. D'abord, cette motion a été déposée alors que le sport était encore attaché au département de la culture, ce lien avait amené à se questionner par analogie sur l'accès au sport et c'est ainsi que le projet de cette motion a été proposé. Cette idée a surtout pour but de favoriser la pratique du sport pour les personnes aux revenus les plus faibles, parfois les pratiques sportives peuvent être abandonnées. Il convenait donc de soutenir ces familles et les personnes avec pratiques sportives. De plus, le sport est un élément important en termes de santé et de bien-être, il permet de développer des liens entre les habitants sans regard de son origine ou de son lieu d'habitation. Les considérants énoncent tous les bienfaits de la pratique du sport. Le département de la culture propose ce chéquier pour les personnes à revenus modestes afin que chacun puisse accéder à des spectacles ou autres événements culturels. Il s'agit de six chèques de 10 francs par an. Ils peuvent être utilisés en plusieurs fois ou cumulés dans leur totalité. Ce chéquier est proposé aux personnes de plus de 21 ans et moins de 65 ans, n'étant pas étudiants et bénéficiant du subside A, B ou 100% du Service de l'assurance-maladie. En partant de l'analogie avec le chéquier culture, il faudrait consulter les communes partenaires afin de leur proposer des partenariats pour le sport et il conviendrait également d'élargir l'âge pour que les enfants soient inclus, pour créer aussi un réflexe sport chez les enfants. Un des critères pourrait être qu'un des enfants ou ses parents bénéficie du subside ou de l'assurance-maladie. Ce pourrait être un modèle à proposer, le but n'est pas de créer un nouveau mécanisme, initialement c'était vraiment de l'élargir au sport. Maintenant les départements sont séparés, ce chéquier pourrait s'ajouter par exemple aux allocations de rentrée scolaire, partir de l'idée des bons solidaires. La véritable volonté de cette motion est de soutenir les familles et les enfants pour la pratique du sport. Des écoles ou clubs de prestige sont assez chers, pour certains sports le matériel est onéreux. Elle ajoute que cette motion n'a plus de sens puisqu'elle devait initialement élargir le chéquier culture. L'idée serait de créer un mécanisme proche de ce département ou d'aller dans une autre direction.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si ces chèques culture sont utilisables pour accéder à la culture et donc utilisables pour payer une entrée à un match de foot ou de hockey par exemple ou s'ils sont utilisables pour payer des cours, des formations ou des équipements. M^{me} Mitri Davidshofer indique que le chéquier culture permet surtout d'accéder à des spectacles et événements culturels, ce sont principalement des institutions culturelles qui l'acceptent comme paiement. L'idée du chéquier sport serait qu'il puisse être utilisé pour les frais d'écologie ou de matériels, pas uniquement pour les événements sportifs, mais il pourrait également les inclure.

Un commissaire demande si les motionnaires avaient imaginé un montant individuel ou chiffré l'ampleur de ce chèque. M^{me} Mitri Davidshofer précise que lorsque la motion a été déposée, les chèques étaient d'une valeur de 10 francs à hauteur de six chèques par personne, cumulables ou à utilisation individuelle. Maintenant que ce chéquier ne peut pas être élargi, il faudrait réinventer un mécanisme ou capitaliser sur autre chose.

Un commissaire souligne que techniquement, vu que ce ne sont plus les mêmes départements, ça ne va pas être les mêmes budgets, c'est une motion qui perd son but. Dans le cas où ça aurait été le même département, la commissaire suppose que tout le monde aurait donné son soutien aux familles nombreuses mais là, elle ne voit pas ce qui pourrait être fait.

Le président demande si l'idée serait de créer un nouveau chèque avec un nouveau budget ou d'avoir le même chéquier offrant simplement plus de prestations. M^{me} Mitri Davidshofer indique que c'est l'idée de la motion qui est maintenant difficilement imaginable en raison de la séparation du département culture et sport.

Le président demande si des frais supplémentaires seraient impliqués. M^{me} Mitri Davidshofer le confirme étant donné que ce n'est plus réalisable et que le chèque n'est accessible qu'aux personnes de plus de 21 ans.

Un commissaire demande s'il y a eu des retours sur les chèques culture, s'ils sont beaucoup utilisés. Il demande si ce chèque viserait à favoriser la pratique d'apprentissage liée à l'activité culturelle ou si le but serait de donner accès à d'autres types de prestations (par exemple un spectacle). Dans le cadre d'un élargissement à la pratique sportive, le commissaire demande si ce serait un élargissement à la pratique sportive ou à l'accès d'un match par exemple. Il demande également si l'idée était de fonctionner avec les mêmes 60 francs ou de créer un autre dispositif de 60 francs pour le sport. Le commissaire demande également si des statistiques sont à disposition pour connaître l'utilisation de ces chèquiers culture et ainsi réfléchir à une réallocation des fonds entre les deux départements. M^{me} Mitri Davidshofer indique qu'il n'y a pas de chiffres concernant le succès

actuel des chéquiers culture. L'idée n'est pas d'augmenter la fréquentation des événements sportifs mais de favoriser la pratique du sport ou d'aider dans l'achat de matériel. Elle ajoute que les buts ne sont pas les mêmes que le chéquier culture.

Discussion

Un commissaire ajoute que sur la base des statistiques, en fonction de comment les chèques sont utilisés, il pourrait être envisageable de réallouer le budget concerné dans le cas où ce serait possible au niveau comptabilité.

Une commissaire précise que le chèque culture donne accès uniquement aux spectacles et non pas à une pratique sportive ou à l'achat de matériel.

Un commissaire précise que l'idée est excellente, il est favorable à toute initiative qui permettrait de favoriser la pratique sportive. Il propose l'audition du département de la culture afin d'avoir un avis concernant l'utilisation du chèque et du Service des sports pour avoir leur opinion concernant ce projet.

Une commissaire ajoute que ce projet rejoint l'idée d'une carte de prestations municipales dans laquelle il serait possible de charger les droits des prestations auxquelles les personnes auraient accès. Elle pourrait regrouper le chèque culture, certaines prestations sociales et le sport.

Un commissaire indique que M. Schroft avait parlé du programme cantonal qui évoquait notamment les jeux découverte afin que les enfants puissent découvrir la pratique sportive.

Le président propose de demander au Service culturel les chiffres en lien avec le chéquier culture actuel, son utilisation et l'audition du Service des sports.

Demande de renseignements et demande d'audition

La commission accepte à l'unanimité de demander au Service culturel les chiffres relatifs à l'utilisation du chéquier culture.

La commission accepte à l'unanimité de demander l'audition du Service des sports après avoir pris connaissance des chiffres relatifs à l'utilisation du chéquier culture.

Post-séance le tableau de l'utilisation du chéquier culture a été transmis:

UPP - "Accès à la culture" - 2004/2019																
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Chéquiers culture utilisés	/	/	920	1 336	1 828	1 371	1 283	1 169	1 758	1 900	2 206	2 371	2 962	1 941	1 810	1 885
nombre de chèques distribués (1 chéquier = 6 chèques)	/	/	3 782	3 438	4 242	4 175	1 960	2 400	4 734	4 488	5 424	5 400	7 290	3 542	3 550	3 550
Pourcentage utilisation									37%	42%	42%	44%	40%	53%	49%	52%
nombre de communes partenaires	/	/	23	20	21	24	26	27	30	33	33	35	35	33	32	31
nombre d'organismes partenaires subventionnés	/	/	41	50	70	55	59	59	46	43	49	41	47	48	48	47
subventions versées	/	/	9 226	12 340	13 710	13 645	12 698	12 085	16 090	17 110	21 930	22 940	27 610	16 390	16 980	16 380

Séance du 25 novembre 2021

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

En préambule, M^{me} Barbey-Chappuis précise qu'elle souscrit aux considérants de la motion sur l'importance de pratiquer du sport pour le bien-être physique et mental. Ce qui est intéressant, c'est que certaines études notamment de l'Office cantonal des sports montrent que le niveau de formation et de revenu influence l'activité sportive. Cela signifie que plus le revenu est élevé, plus les personnes sont actives d'un point de vue sportif. Souvent, les personnes sans emploi sont le plus souvent inactives physiquement et donc il est légitime de se poser la question de l'amélioration de l'accès au sport pour les personnes à bas revenus. Le Service des sports est très attentif à tous ces facteurs socio-économiques qui peuvent constituer une entrave à la pratique du sport, c'est la raison pour laquelle le service a développé depuis plus d'une année toute une gamme d'activités sportives gratuites qui a été lancée l'été dernier et qui est axée sur tout ce qui est santé, bien-être, détente. L'été dernier, des cours dans différents lieux ont été lancés en Ville de Genève, dans des lieux emblématiques, au bord des quais, à l'île Rousseau. Il y a toute une gamme de cours gratuits pour tous les niveaux physiques. Il y a aussi eu cet été une offre gratuite à la Jonction en matière de sport urbain. Devant le succès de l'offre estivale, le service a développé une offre de cours hivernaux gratuits qui a commencé en octobre 2021.

Tout ça pour dire qu'il y a une offre de cours gratuite dense et donc accessible aux personnes à bas revenus. Concernant cette proposition de motion, il s'avère que la comparaison avec le chéquier culture n'est pas tout à fait pertinente. D'abord le chéquier culture comporte six chèques d'une valeur de 10 francs. Pour en être bénéficiaire, il faut avoir plus de 21 ans, ne pas être étudiant, ne pas bénéficier des subsides de l'assurance-maladie et habiter dans une commune ou la Ville de Genève. Ce chéquier a été pensé pour faciliter l'accès aux institutions culturelles subventionnées qui n'offrent pas toutes des pratiques tarifaires incitatives comme le fait la Ville de Genève en matière de sport.

Ce chéquier culture permet par exemple d'aller au Grand Théâtre où les prix sont assez élevés, à la Comédie de Genève où une entrée chômeur est de 25 francs, au Poche 22 francs; il permet d'avoir accès au Service culturel Migros, à la *Revue* au Casino Théâtre et à tous les endroits où les pratiques tarifaires sont élevées et qui peuvent être une entrave à l'accès à la culture. Les infrastructures sont gérées par la Ville de Genève, c'est la municipalité qui décide des tarifs à appliquer, les tarifs pratiqués actuellement sont extrêmement attractifs. Par exemple, une entrée individuelle pour les piscines de la Ville est de 7 francs, le tarif réduit est à 3,50 francs et les bénéficiaires des mesures de l'Hospice général ont la gratuité

et également pour les bénéficiaires de prestations sociales versées par le Service social de la Ville de Genève, ils ont l'accès gratuit aux piscines.

C'est la raison pour laquelle ce chéquier culture, à l'époque où il a été mis en place par le département qui comportait aussi le sport, n'a pas été étendu au domaine du sport parce qu'il n'y avait pas de besoin en la matière étant donné les tarifs qui sont pratiqués dans les installations sportives. Autant en matière culturelle le prix peut être un frein à l'accès à la culture, autant dans le domaine du sport, comme on le voit avec les exemples, c'est assez attractif. Le prix ne semble pas être un frein dans le domaine du sport au vu des offres qui ont été développées et qui ont été renforcées avec les offres gratuites.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite étendre la question non pas seulement à l'accès aux infrastructures mais aussi pour faciliter l'achat de matériel. Pour les familles modestes, certains sports restent assez onéreux et pour des familles nombreuses, l'achat de plusieurs équipements peut vite représenter un budget conséquent.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que pour cette question-là, il y a l'allocation de rentrée scolaire (130 francs/an pour le primaire et 180 francs/an pour un enfant au cycle d'orientation) qui permet d'avoir un budget pour les familles pour acheter du matériel scolaire. M^{me} Barbey-Chappuis précise qu'à Genève, il n'y a quasi pas de matériel à acheter pour la rentrée scolaire. Il y a déjà cette possibilité pour les familles modestes, après on peut toujours étendre mais ça reste des questions de coûts et de personnel puisque ça implique d'avoir du personnel qui gère ce chéquier. Au Service culturel ce sont plusieurs personnes qui s'occupent de la gestion de ce chéquier culture.

M^{me} Bonvin précise que ce chéquier culture n'avait pas été étendu puisqu'il est utilisable pour des spectacles alors que le sport concerne pour une pratique, ce n'était pas possible dans la philosophie du chéquier sport. Le service qui fournit ce chéquier représente six emplois pour la gestion de ces chèquiers et de la communication. Imaginer une allocation de rentrée de saison, dans l'absolu ça pourrait se faire, seulement il faut savoir ce que ça implique, cela signifie que le Service des sports recevrait de nombreuses demandes à traiter, à contrôler, ce qui représente des postes à occuper pour le faire. Il y a également beaucoup de clubs qui ont des partenariats avec des marques (par exemple le hockey). La cotisation permet ainsi de bénéficier dans certains magasins de réductions. Les subventions du service font en sorte que les cotisations n'augmentent pas mais prennent en charge ces coûts.

Différents clubs de sports fournissent également le matériel nécessaire à la pratique en question.

Sur le principe pourquoi pas développer cette idée mais il faut être conscient que derrière cette idée il y a toute une logistique pour s'assurer du bon fonctionnement.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que la question porte aussi sur le rapport coût/bénéfice. Le Service des sports n'a pas l'impression que l'aspect financier est un frein à la pratique sportive parce qu'il y a ces offres gratuites, que les infrastructures permettent de pratiquer le sport en dehors d'un club pour des tarifs attractifs. Autant dans la culture les tarifs ne sont pas anodins, pour une famille modeste, aller au théâtre peut représenter une centaine de francs alors que la piscine pour une famille qui bénéficie de l'aide sociale est gratuite. La problématique ne semble pas aussi évidente que dans le domaine de la culture.

M^{me} Bonvin précise que de nombreux clubs ont des bourses, les subventions du Service des sports servent aussi à ça.

Une commissaire demande si cet argent-là ne pourrait pas être utilisé pour inciter les associations et les clubs à faire du troc pour éviter les sur-dépenses lorsque les enfants grandissent et que le rachat de matériel devient nécessaire. Une commissaire suggère également de faire de la pub pour les cours gratuits.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que les cours gratuits sont quasiment tous pleins, ce qui signifie que l'information passe. Sur la question des habits qui circulent, des clubs le font déjà mais ce serait tout à fait envisageable d'imaginer une campagne de communication là-dessus.

M^{me} Bonvin ajoute que les jeunes sont davantage dans les friperies, dans le troc que la génération précédente, ça se fait instinctivement. Pour certains équipements c'est effectivement plus compliqué, notamment lorsque l'on pense aux chaussures, raquettes etc. Il y a d'ailleurs un projet dans la Ville de Genève par rapport au plan climat qui est de pousser les associations à utiliser le matériel de manière un peu plus écologique, il y a une tendance et une prise de conscience à ce niveau-là.

Une commissaire demande des précisions concernant les cours gratuits, à qui ils sont destinés et quels sont les types de cours proposés.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ce sont des cours accessibles aux adultes, les inscriptions se font online. Il y a différents cours en fonction de la forme physique de chacun; on y retrouve des cours de yoga, de stretching, de swedish fit, des abdos-fessiers. Ce programme s'est centré uniquement sur les adultes parce que pour les enfants ça se fait au travers des écoles de sport à des tarifs très concurrentiels et aussi parce que ce sont des cours qui se passent en dehors des horaires de travail. De plus, les enfants ont envie d'aller en club, de faire des championnats, d'être plus encadrés, c'est une pratique plus ritualisée même si les jeunes générations évoluent et ont tendance à moins l'être.

Un commissaire a l'impression que ces cours ont permis d'attirer tout un nouveau public et notamment féminin mais il demande si le service a fait une étude ou des échantillons sur les personnes qui venaient aux cours gratuits afin de connaître les catégories sociales qui s'y rendent, voir si les catégories les moins favorisées ont pu être atteintes. De plus, il demande quelles sont les offres développées par la Ville et le Canton dans les écoles.

M^{me} Barbey-Chappuis explique qu'une distinction a été faite au niveau du genre, on sait que 80% des participants étaient des participantes. Cependant, il n'y a pas eu de données récoltées concernant les catégories socio-professionnelles. Il faudrait mandater quelqu'un pour faire cette étude. Ce qui est certain, c'est que le prix n'était pas une entrave puisque l'offre est gratuite. Concernant la deuxième question, c'est le Canton qui met en place cette offre dans certaines infrastructures. Au niveau de la Ville de Genève, pour les enfants, il y a les écoles de sport en été où ce sont des tarifs extrêmement intéressants (65 francs la semaine). Il y a aussi les écoles de sports à l'année où là aussi, c'est environ 65 francs pour deux mois et pour un minimum de 10 cours. Pour les seniors il y a aussi des offres à 20 francs.

Le président demande si les cours d'initiation du mercredi après-midi sont organisés par le Canton.

M^{me} Bonvin précise que majoritairement, ce sont les communes qui organisent ces activités en dehors du temps scolaire. Les cours proposés durant le temps scolaire sont généralement organisés par le DIP.

M^{me} Barbey-Chappuis précise qu'il y a une offre dans différents quartiers, la Ville met à disposition les infrastructures mais c'est le Canton qui finance ces cours.

Une commissaire revient sur les propos d'une commissaire concernant le troc. Certaines écoles en Ville organisent à chaque rentrée scolaire une bourse d'échanges pour les habits et le matériel. Certaines associations de parents mettent en lien les personnes qui veulent avoir recours au troc.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que les réseaux sociaux permettent aussi de faire de la revente.

Une commissaire ajoute que le public de la canopée cet été était extrêmement diversifié, de tous les âges, de toutes les cultures.

Le président demande si certains événements sportifs pourraient être financés étant donné qu'il n'est a priori pas possible d'étendre le chèque culture au sport pour du matériel sportif.

M^{me} Bonvin répond que 90% des matchs qui se déroulent sur le canton ne sont pas payants, les deux seuls payants sont le hockey et le foot mais pour le hockey il y a des billets à 5 francs, des billets famille extrêmement bas. Le foot c'est effectivement l'endroit où ce n'est pas foncièrement le moins cher. D'autres sports tels que le hand-ball, le volley ou le basket sont gratuits pour les enfants 12-15 ans et sinon ce sont des prix relativement bas.

Le président comprend qu'il y a déjà des prix ultra-compétitifs, mais il demande s'il serait possible d'introduire une initiative proche du chèque culture pour les personnes qui n'ont pas de moyens en dehors d'engager du personnel supplémentaire. Il demande également si cette mesure aurait un impact sur les prix actuels qui sont particulièrement compétitifs.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il n'y aurait pas nécessairement le besoin. Il faudrait qu'une ligne budgétaire soit donnée pour verser les subventions mais ça n'aurait pas d'impact sur le prix d'entrée dans les infrastructures, l'idée n'est pas d'offrir une prestation en augmentant le prix pour les autres.

M^{me} Bonvin rappelle que de nombreuses infrastructures sont gratuites.

Un commissaire rebondit sur ce qui avait été dit lors d'une précédente audition, il y avait cette question budgétaire qui demandait s'il était possible de conserver le chèque culture en élargissant les critères de dépenses possibles et notamment dans le sport. Dans ce cas, ça n'engendrerait pas forcément de logistique supplémentaire puisque les infrastructures de distribution existent déjà. Les personnes qui l'utiliseraient pourraient choisir ainsi entre le sport et la culture en fonction des besoins.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ça semble difficile étant donné qu'il s'agit de deux départements différents. Il faudrait créer une ligne au sein du Service des sports, d'accès au sport et un poste voire deux pour gérer cette ligne et le contrôle des dossiers. D'un point de vue comptable ce ne serait pas possible d'augmenter la ligne au Service culturel pour une prestation sportive, ce ne serait pas conforme.

Une commissaire demande s'il y aurait des possibilités de contourner les problèmes administratifs en pensant cette aide plutôt sous forme de bourses accordées aux clubs ou aux fédérations et ce serait à eux de gérer qui en aurait le plus besoin.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que dans le domaine du sport ce sont essentiellement des bénévoles qui s'occupent des clubs et des fédérations, donc ça paraît compliqué de leur demander de gérer cette prestation. Il y aurait aussi le risque de devoir augmenter les subventions pour ces clubs afin qu'ils puissent gérer ce dispositif. Et avec cet aspect de contrôle de la ressource financière, il faudrait s'assurer que cet argent donné dans ce but aille bien à des personnes qui sont bénéficiaires d'allocations sociales.

M^{me} Bonvin ajoute que l'une des règles propres à la subvention est de contrôler son usage. Même si on donne une subvention pour ça, il faudra que le club en fasse bon usage. Aujourd'hui les contrôles sont de plus en plus lourds, ce sont des données publiques et elles devraient de toute façon être contrôlées. Si la commission souhaite mettre ça en place, ce serait mieux de demander à un organe neutre sous des critères objectifs de donner ces subsides.

Une commissaire remarque qu'il faudrait questionner le besoin et entend qu'il n'y a pas forcément de demandes particulières. C'est pour cela qu'elle aimerait savoir s'il y a vraiment un besoin et s'il ne faudrait pas plutôt que des demandes de subventions se fassent individuellement.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle n'a pas le sentiment que l'aspect financier est un frein à l'activité sportive.

M^{me} Bonvin ajoute que certaines manifestations d'envergure sont soutenues. Lorsqu'il y avait eu la finale de basket de la Coupe de Suisse, la Ville avait acheté des tickets et les avait donnés à l'association cantonale pour qu'elle les donne aux juniors. Ce sont des initiatives qui ont été faites pour différents matchs, les collaborations spécifiques se font directement avec les clubs en question.

Discussion, prises de positions des partis et vote

Un commissaire socialiste ne partage pas les propos de la magistrate, il pense clairement qu'il y a des besoins dans certains sports pour permettre à des familles peu aisées de pouvoir avoir le choix de pratiquer tous les sports souhaités. Il précise qu'il a entendu les arguments avancés, ça paraît assez clair que la magistrate et la cheffe de service sont contre. Etant donné qu'il s'agit d'une motion, le Conseil administratif peut choisir ou non d'aller de l'avant, posant ainsi la question de la nécessité d'auditionner d'autres personnes.

Un commissaire Vert suggère de voter cette motion au vu des trois auditions faites qui ont permis de comprendre les différents tenants et aboutissants à ce propos.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense que cette motion part d'une bonne intention, on voit qu'à la suite des auditions ça paraît quand même compliqué et que le parallélisme avec la culture n'est pas pertinent puisqu'il est utilisé pour des spectacles alors qu'il s'agit dans ce cas de matériel. Le problème c'est que ces cas-là sont traités au travers des associations cantonales qui ont des budgets pour ça. Tout est fait actuellement, ce serait inutile de rajouter une couche supplémentaire surtout avec un budget déficitaire, ça semble quand même compliqué d'alourdir encore le département des sports qui dispose d'un budget limité. L'Union démocratique du centre refusera cette motion.

Une commissaire prend position pour les Verts, il s'agit d'une fausse bonne idée. Dans ce cas, le chéquier culture fonctionne pour la culture mais pour le sport ça ne semble pas être une très bonne idée. Au vu de ce qui a été dit pendant l'audition, il semblerait qu'il y ait d'autres moyens d'aider ces enfants-là qui arrêteraient un sport pour des questions de moyens. Elle indique qu'elle refusera et que ses collègues s'abstiendront.

Un commissaire libéral-radical indique que le Parti libéral-radical suivra l'Union démocratique du centre et les Verts, au début on a pensé que c'était une bonne idée mais en écoutant les services et la magistrate, ça semble compliqué d'un point de vue logistique et fonctionnel de partir sur cette idée-là, autant trouver d'autres solutions, voire avec Jeunesse et sport par exemple. Le Parti libéral-radical refusera cette motion qui allait dans un bon sens au début.

Une commissaire démocrate-chrétienne abonde dans ce sens, on était tous très enthousiastes à la réception de cette motion mais l'audition de la magistrate et de ses services a conforté ce qu'elle avait pressenti. Elle ajoute qu'elle s'est renseignée et elle remarque que les personnes ont trouvé des solutions alternatives en s'organisant entre elles. Le Parti démocrate-chrétien refusera cette motion.

Un commissaire socialiste indique que le Parti socialiste pensait aussi que c'était une bonne idée et le pense toujours. Le Parti socialiste ira à contre-courant du reste de la commission. Pour eux, il y a un intérêt clair dans la pratique de certains sports onéreux surtout pour les enfants. Le Parti socialiste maintiendra ses positions.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche soutient aussi qu'il s'agit d'une bonne idée, Ensemble à gauche voulait aller de l'avant mais en écoutant la magistrate et en regardant ce qu'ils font avec la gratuité de certaines pratiques, il s'abstiendra et verra s'il y a d'autres manières d'aller de l'avant.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois pense que la Ville de Genève joue un rôle important sur la politique de sport qui doit être ouverte à un maximum de personnes. Le Mouvement citoyens genevois se rend compte que la politique du sport joue un rôle de santé publique et au niveau social, surtout chez les jeunes, ça les éduque à l'esprit d'équipe, à côtoyer d'autres milieux et c'est pour ça que la politique de la Ville de Genève est de donner un maximum de possibilités pour faciliter l'accès aux infrastructures. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette motion.

La majorité de la commission refuse la motion, soit par 6 non (2 PDC, 1 UDC, 2 PLR, 1 Ve) contre 3 oui (2 S, 1 MCG) et 4 abstentions (1 EàG, 2 Ve, 1 S).